

DECRET N° 2014-558 DU 24 SEPTEMBRE 2014

portant nomination du Président et des membres du Comité d'Orientation de l'Agence Béninoise du Service Universel des Communications Electroniques et de la Poste (ABSU-CEP).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2014-021 du 20 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2013-555 du 30 décembre 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Béninoise du Service Universel des Communications Electroniques et de la Poste (ABSU-CEP) ;
- Sur** proposition du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 mai 2014,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Comité National d'Orientation de l'Agence Béninoise du Service Universel des Communications Electroniques et de la Poste (ABSU-CEP), les personnes dont les noms suivent :

Madame Inès ABOH HOUESSO, représentante du Président de la République ;





Monsieur Yaya GARBA, représentant du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Monsieur Marcellin ILLOUGBADE, Président de l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications (ATRPT) ;

Monsieur Martial GUIDIGAN, représentant du Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ;

Madame Clarisse YAYI AFFEDJOU, représentante du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Monsieur Thomas Y. ATIMAN, représentant du Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;

Monsieur Nicolas GOMEZ, 1^{er} représentant des opérateurs GSM ;

Monsieur Alexis Cossi AITCHEOU, 2^{ème} représentant des opérateurs GSM ;

Monsieur Juste MEGNIGBETO, représentant des Fournisseurs d'Accès Internet ;

Monsieur Narcisse HOLONOU, représentant des Associations des Consommateurs ;

Monsieur Claude AGBA, personnalité indépendante ;

Madame Amandine K. AKOTENOU, représentante du Personnel de l'Agence Béninoise du Service Universel des Communications Electroniques et de la Poste (ABSU-CEP).

Article 2 : **Monsieur Yaya GARBA** est nommé Président du Comité National d'Orientation.

Article 3 : **Monsieur Marcellin ILLOUGBADE** est nommé Président du Comité National d'Orientation de l'Agence Béninoise du Service Universel des Communications Electroniques et de la Poste (ABSU-CEP)

Article 4 : Les membres du Comité d'Orientation sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une fois.

Article 5 : Le Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication est chargé de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 24 septembre 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI



Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de la Communication et
des Technologies de l'Information
et de la Communication,

Jonas GBIAN

Komi KOUTCHE

Ampliatiions: PR : 04 ; AN : 06 ; CC : 01 ; HCJ : 01 ; CS : 2 ; HAAC : 2 ; CES : 01 ; SGG : 01 ; MCTIC : 02 ;
MEF : 02 ; Autres Ministères : 25 ; DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI : 05 ; BN-DAN-DLC : 03 ; GCONB-
DCCT-INSAE : 03 ; BCP -CSP-IGAA : 03 ; UAC : 02 ; UP : 02 ; Intéressés : 12 ; JORB : 01.